

**1<sup>er</sup> AVIS**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**COMMUNE DE LAGARDE-FIMARCON**

Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté n° 19 2019 du 20 septembre 2019, le Maire de LAGARDE-FIMARCON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

M. Bernard Bernhard ayant pour profession : principal de collège en retraite  
a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de PAU.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune de Lagarde-Fimarcon en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

Le projet de plan local d'urbanisme soumis à enquête publique prévoit :

**9,18 ha de zones constructibles dont :**

- 8,03 ha de zones urbaines (habitat existant)
- 1,15 ha de zones à urbaniser (habitat futur)
- 0 ha à destination d'activités

**800 ha à destination agricole**

**75,85 ha à destination naturelle**

Le projet prévoit également de protéger:

**57 ha de boisements**

**14 km de haies et ripisylves (berges des cours d'eau)**

Bilan global du PLU (4.1.1 p.81 du rapport de présentation):

C'est l'habitat isolé (Ah) qui occupe le plus d'espace : presque 17 ha, tandis que les zones urbaines occupent environ 8 ha : 4,5 ha au village, et 3,5 ha à Lançon (hameau et lotissement confondus).

En dehors des secteurs déjà urbanisés et du lotissement de Lançon, le PLU prévoit une consommation foncière maximale de 1,15 ha sur des terrains agricoles, affectés aux zones à urbaniser AU et AU0. Ces terrains, situés dans la continuité du village, occupent le même banc calcaire, et ne disposent pas d'une valeur agronomique remarquable.

Sur le reste du territoire, le projet s'attache à maintenir l'activité agricole : préservation des terres irriguées, instauration de périmètres de précaution autour des exploitations, prise en compte des projets des exploitants, possibilité de diversification de l'activité agricole (secteurs Aag).

**MAIRIE DE  
LAGARDE FIMARCON**

**32700**

**tél : 05.62.68.98.64**

*mairiedelagardefimarcon@gmail.com*

Le projet a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale saisine n° 2018-6230 MRAe n° 2018DKO243 qui peut être consultée en mairie et sera jointe au dossier d'enquête publique.

Conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement une note de présentation a été produite et fait partie du dossier d'enquête publique.

Mme Poirette Ghislaine maire de la commune de Lagarde-Fimarcon est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

L'enquête se déroulera à la mairie de Lagarde-Fimarcon du vendredi 18 octobre 2019 au mercredi 20 novembre 2019

Un dossier sous format papier y est soumis à l'examen du public aux jours et heures habituels d'ouverture soit le mercredi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 15h00 à 18h00

Il est aussi consultable sous format dématérialisé sur le site internet suivant :  
[www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) (rubrique : Accueil > Politiques publiques > Environnement > AOEP - Avis d'ouverture d'enquêtes publiques)

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Lagarde-Fimarcon les jours suivants :

Le vendredi 18 octobre 2019 de 15 heures à 18 heures.

Le vendredi 08 novembre 2019 de 15 heures à 18 heures.

Le mercredi 20 novembre 2019 de 10 heures à 12 heures

Les observations et propositions sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Lagarde-Fimarcon

Elles peuvent être également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie :

M. le Commissaire Enquêteur

Mairie de Lagarde-Fimarcon

Au village

32700 Lagarde-Fimarcon

ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairiedelagardefimarcon@gmail.com](mailto:mairiedelagardefimarcon@gmail.com)

Elles doivent être transmises pendant la période de l'enquête publique, la date de réception faisant foi (pour les courriels avant le mercredi 20 novembre 2019 à 12h00)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Lagarde-Fimarcon ou sur demande écrite à l'adresse internet suivante : [mairiedelagardefimarcon@gmail.com](mailto:mairiedelagardefimarcon@gmail.com) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le public pourra aussi consulter ce rapport et les conclusions sur le site Internet des services de l'État à l'adresse suivante : [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) (rubrique : Accueil > Politiques publiques > Environnement > Opérations d'aménagement (Déclaration d'Utilité Publique, cessibilité, autres) > Rapport et conclusions des commissaires enquêteurs).

**MAIRIE DE  
LAGARDE FIMARCON**

**32700**

**tél : 05.62.68.98.64**

*mairiedelagardefimarcon@gmail.com*

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.